

Lettre ouverte du 5 juin 2024

Notre Collectif d'Associations de Quartier et pour la Promotion, la Défense de l'Environnement de la métropole dijonnaise, œuvre pour préserver la qualité de vie des habitants. Actif depuis 5 ans, il est politiquement indépendant. Soucieux d'un urbanisme sobre, durable, et équitable au sein des territoires urbains et périurbains, nous interpellons tous les citoyens et les élus.

Les impacts du changement climatique qui menacent notre métropole imposent des actions urgentes et d'ampleur. Le dernier rapport de la Cour des comptes a alerté sur le manque de préparation des villes aux futures canicules. La métropole dijonnaise, de par sa situation en climat continental, fait partie des premières agglomérations concernées, avec des facteurs de forte vulnérabilité qui appellent à redoubler de vigilance, mais surtout à agir :

- Une ressource en eau fragilisée et de plus en plus affectée par des problèmes de quantité et de qualité.
- Un urbanisme, passé et actuel, néfaste pour les arbres, la biodiversité et la santé des habitants en particulier durant les périodes de canicule, avec notamment :

→ Un manque de protection, dans le PLUi-HD, de la « pleine terre » qui pourtant contribue à notre réserve en eau et constitue un support majeur de la biodiversité.

→ Un faible taux de couverture arborée (à titre de comparaison 22% à Dijon et 32% à Montpellier, réf KERMAP). Les haies et arbres des jardins, des parcs publics ne sont pas assez préservés, les jeunes plantations pas assez entretenues.

→ Des trames vertes et bleues qui, bien que déclarées essentielles par l'OAP de ce même PLU et par le SCOT, s'avèrent étroites, discontinues, émaillées de constructions surdimensionnées au sein des sites de projets du PLUi-HD.

→ Des zones d'activités artificialisant de bonnes terres agricoles (Valmy, Beauregard, « Écoparc » incluant des installations peu écologiques comme le stade DFCO, un datacenter...)

→ Un fort déficit en voies sécurisées, dédiées aux mobilités douces, malgré une demande forte des habitants.

Quelques brumisateurs, arbres en pots, bennes à hydrogène et centres commerciaux climatisés ne suffiront pas ! Tout en alertant sur l'urgence à agir, notamment par des modifications du PLUi-HD, nous dressons un bilan de nos demandes et propositions, plusieurs fois exprimées :

Nous nous réjouissons de quelques « avancées » de bon sens : jardin de Larrey préservé, maisons HLM Bégonias & Jolivet promises à la rénovation, projet de maisons sur pilotis rue de l'Île (Bruges 2) abandonné.

Nous déplorons, cependant, de nombreux projets dont certains écocides, inscrits au PLUi-HD ou issus de la loi du marché sans véritable contrôle public, souvent en contradiction avec les OAP et avec l'indispensable préparation de la ville aux canicules : les projets à Chenôve, les projets Vatel, Rive Cromois, résidence Age et Vie à Quetigny, les projets Amora, Parker, CIGV, Venise2, rue des Ateliers, Tennis Voltaire-DREAL, l'urbanisation de la bande Est aux Lentillères, l'Écoparc à St Apollinaire... Affranchis des règles d'urbanisme de leur zone d'implantation, ces projets sont la porte ouverte à une sur densification irréparable.

La pleine terre en ville, les berges de l'Ouche, du canal, du Suzon et les abords réseau ferré du corridor Est, réservoirs d'exception pour restaurer ou protéger la biodiversité urbaine, doivent être préservés.

Afin de réduire l'artificialisation, les nouveaux logements devront se développer en priorité grâce à la rénovation et à la surélévation du bâti existant, ainsi que par une mutation raisonnée d'anciennes friches commerciales et industrielles (réf. *Fondation Abbé Pierre et la Fondation pour la Nature et l'Homme*).

Le rôle climatique des végétaux et notamment des arbres en ville, n'est plus à démontrer. Il faut en planter partout où c'est possible et vite ! Les arbres plantés aujourd'hui feront l'ombre de 2050. Nous soulignons que 57% des arbres en ville sont situés dans le domaine privé. Il faut les protéger aussi. Nous demandons qu'une « Charte de l'arbre » visant la protection et l'amplification de ce patrimoine, privé ou public, soit élaborée au plus vite.

En matière d'urbanisme, il est urgent de créer une VRAIE concertation citoyenne, accessible à TOUS, à l'échelle des quartiers et communes qui prenne en compte le droit au logement digne pour tous et de modifier le PLUi-HD pour que qualité de vie et adaptation climatique deviennent la priorité.

Nous observons que nos demandes, loin d'être « farfelues » ou illégitimes, sont en adéquation avec les messages récemment portés par le Conseil de développement Métropolitain sur le PCAET : <https://www.dijon-metropole.fr/dijon-metropole-a-votre-service/participation-citoyenne-metropolitaine/conseil-de-developpement-metropolitain/>

Signataires : Les associations : Bien Vivre dans le Quartier Larrey, Ensemble Pour Chenove (EPC), Les Amis des Hauts de Dijon, Les Ami-es des Jardins de l'Engrenage, Les Ami-es des Lentillères, Les Habitants de Mirande-Montmuzard-Université de Dijon (H2MU), Les Riverains du Quartier Larrey, Quartier des Ateliers à Chenove (AQA), Quetigny Environnement, St Apo Environnement,

Avec le soutien de : Patrimoine Environnement Bourgogne Franche Comté, Ligue des Droits de l'Homme Dijon et Agglomération, Forestiers du Monde, Extinction Rebellion Dijon, Amis de la Terre Côte-d'Or, Groupe local d'Attac Côte d'Or, Les riverains 30 octobre-Porte Neuve, AssoEnScène, France Nature Environnement Côte d'Or

